



Déduction aide enfant majeur marié

Par **jose95**, le 15/12/2015 à 10:03

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'envisage d'aider ma fille mariée avec 2 enfants pour la scolarité de ces 2 enfants dans des écoles spécialisées, le annuel est de l'ordre de 11 000€.

Puis je déduire de mes revenus cette aide, comment et dans quelle limite?

Merci de votre aide

Par **amajuris**, le 15/12/2015 à 10:09

bonjour,

je n'ai pas la réponse à votre question.

mais si vous déduisez cette aide de vos revenus, il faut que votre fille la mentionne dans les tiens.

salutations